



Communiqué de presse

Bruxelles, le 31 janvier 2011

**Plus de transparence sur la gestion des risques dans les sociétés cotées :
la Commission Corporate Governance publie des lignes directrices
applicables dès cette année**

Les présidents de la Commission Corporate Governance, Herman Daems, et de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, Michel De Wolf, ont présenté, ce 31 janvier 2011, un instrument pratique mis à disposition des sociétés cotées en vue de répondre aux nouvelles exigences dans le domaine du contrôle interne et de la gestion des risques. La mise à disposition d'un tel instrument, à la suite de la crise financière et depuis le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009, a constitué une priorité pour la Commission Corporate Governance dont l'IRE est membre.

La Commission Corporate Governance publie ses [lignes directrices en matière de contrôle interne et de gestion des risques](#). Cet outil pratique a été élaboré afin d'aider les sociétés cotées, et notamment les plus petites d'entre elles, à mettre en œuvre les nouvelles obligations légales et les recommandations du Code belge de gouvernance d'entreprise 2009.

En effet, le législateur a voulu renforcer la transparence en matière de gouvernance d'entreprise et plus particulièrement au niveau des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en imposant aux sociétés cotées de décrire leurs principales caractéristiques dans leur rapport annuel. Le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 avait, par ailleurs, déjà recommandé de mettre en place un cadre référentiel de contrôle interne et de gestion des risques.

« La Commission Corporate Governance a toujours été proactive vis-à-vis des attentes des parties prenantes et des constats de la Commission Bancaire Financière et des Assurances en accordant plus d'importance aux recommandations sur le contrôle interne et la gestion des risques », déclare Herman DAEMS, Président de la Commission Corporate Governance.

L'IRE accorde une attention toute particulière à l'importance de disposer de systèmes de contrôle interne et de gestion des risques adaptés à chaque société afin d'obtenir une information financière fidèle et fiable.

« De son côté, le commissaire s'attachera à vérifier que les informations publiées par les sociétés cotées en matière de gouvernance d'entreprise et plus particulièrement en ce qui concerne le contrôle interne et la gestion des risques soient suffisantes et surtout, ne donnent pas une image trompeuse », ajoute Michel DE WOLF, Président de l'IRE.

Une consultation publique sera lancée après la première saison de mise en œuvre des lignes directrices pour, le cas échéant, les améliorer et les rendre plus efficaces encore.

CONTACTS PRESSE

Christine DARVILLE, Secrétariat de la Commission Corporate Governance
Sébastien PROCUREUR, Presse FEB
Michel DE WOLF, Président IRE
Dhoha SMIDA, Communication IRE

02 515 08 59 cda@vbo-feb.be
02 515 08 77 sp@vbo-feb.be
02 512 51 36
02 509 00 38 press@ibr-ire.be